

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS
SÉANCE DU 25 JUIN 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_155 : CONSEILS CITOYENS DE L'ALBIGOIS - ANIMATIONS DE
PROXIMITÉ - TARIFS DES BOISSONS, SANDWICHS ET FRIANDISES

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 juin 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 19 juin 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés :

Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Anne GILLET VIES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Marc VENZAL), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL), Thierry DUFOUR (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE), Sylvie FONTANILLES-CRESPO (pouvoir à Martine LASSERRE)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024

N° DEL2024_155 : CONSEILS CITOYENS DE L'ALBIGOIS - ANIMATIONS DE PROXIMITÉ - TARIFS DES BOISSONS, SANDWICHS ET FRIANDISES

Pilote : Politique de la ville

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Constitués par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 pour renforcer la participation citoyenne dans le cadre de la politique de la ville, les conseils citoyens ont été installés dans les quartiers prioritaires sur le territoire national.

Composés d'habitants volontaires, d'acteurs associatifs et économiques, ils ont ainsi été créés sur l'Albigeois en janvier 2015, puis renouvelés au début de l'année 2022. Ils sont prolongés jusqu'en 2030 dans le cadre du nouveau contrat de ville Quartiers 2030 de l'Albigeois.

Les conseils citoyens sont accompagnés et portés juridiquement par la communauté d'agglomération de l'Albigeois qui met à leur disposition l'ingénierie, ainsi que les moyens administratifs et financiers nécessaires à leur fonctionnement. Avec leurs concours, une charte a été élaborée pour convenir de modalités de fonctionnement communes et partagées.

Chaque conseil citoyen a également la possibilité de proposer et de conduire des projets qui lui sont propres en fonctions des attentes et des besoins spécifiques identifiés pour son quartier.

Dans le cadre de l'organisation de ces projets d'animation de proximité visant à renforcer la convivialité de voisinage, la cohésion sociale ou l'attractivité de leur quartier, les conseils citoyens souhaitent pouvoir proposer à la vente des boissons, sandwiches et autres friandises ... Dans cet objectif, une régie de recettes des conseils citoyens de l'Albigeois a été créée par la décision prise fin 2023 (n°dec2023_0540).

Les conseillers citoyens considèrent que ces potentielles ventes permettraient d'impliquer la population dans les projets développés dans et pour leur quartier, par une participation financière même symbolique. L'objectif poursuivi n'est pas de générer des bénéfices mais bien de sensibiliser tout un chacun au coût des actions mises en œuvre.

Les tarifs proposés, selon le détail présenté ci-après, se veulent accessibles à toute la population :

Grille tarifaire de la régie de recettes des conseils citoyens de l'Albigeois	
Café, thé, infusion (le verre)	0,5 €
Sodas, jus de fruits (25 cl)	0,5 €
Paquet de bonbons individuels	0,5 €
Part de gâteau, gâteau individuel	0,5 €
Cornet de pop-corn	0,5 €
Sandwich	2,5 €

La vente de ces produits s'organisera dans le cadre du travail partenarial piloté par la mission politique de la ville de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Ces tarifs seront applicables pour les actions conduites par les trois conseils citoyens en lien avec la communauté d'agglomération et pourront être révisés autant que nécessaire en regard de l'évolution de leurs projets.

Il est par ailleurs précisé qu'un travail sera réalisé avec les conseillers citoyens afin de veiller à la qualité nutritive des aliments proposés à la vente.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la décision n° dec2023_0540,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 4 juin 2024,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 11 juin 2024,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

FIXE la grille tarifaire comme suit :

Grille tarifaire de la régie de recettes des conseils citoyens de l'Albigeois	
Café, thé, infusion (le verre)	0,5 €
Sodas, jus de fruits (25 cl)	0,5 €
Paquet de bonbons individuels	0,5 €
Part de gâteau, gâteau individuel	0,5 €
Cornet de pop-corn	0,5 €
Sandwich	2,5 €

DÉCIDE de sa mise en application à compter du 1^{er} juillet 2024,

DIT que les recettes correspondantes seront constatées au budget de la communauté d'agglomération, sur le compte de tiers relatif aux conseils citoyens (n° 458 243).

Fait le 25 juin 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry MALLÉ